



Conclusions de la journée du 21 mars

Pour conclure cette journée d'étude qui a mis en lumière la richesse du patrimoine culturel africain dans le contexte de la reconfiguration du nouvel ordre mondial, cinq axes d'activités peuvent être proposés :

1 – Valoriser le patrimoine afro-brésilien ; un levier pour le développement et la reconnaissance internationale

- Renforcer le soutien aux études sur le patrimoine afro-brésilien en vue de projets de rénovations et de réhabilitations d'édifices intégrant un inventaire inclusif (mobilier, éléments décoratifs, vaisselle...).
- Créer une maison de référence pour soutenir activement les démarches d'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en commençant par le Bénin puis en étendant l'initiative au Togo, au Ghana et au Nigeria.

2 - Protéger et promouvoir le patrimoine bâti : un enjeu de mémoire et d'identité

- Sensibiliser à la préservation du patrimoine bâti en mettant en lumière les destructions en cours comme à Dakar ou dans d'autres villes africaines en proposant la création d'un réseau de « maisons illustres ».
- Soutenir la constitution de réseaux de musées africains par catégories tels que les musées universitaires afin de favoriser et développer les échanges et les collaborations.

3 – Renforcer la protection du patrimoine en situation de crise : une priorité face aux défis contemporains.

- Apporter un soutien renforcé aux actions de protection du patrimoine africain tant en période de conflits armés que dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels.
- Dans un contexte géopolitique instable, il est de notre devoir de protéger ce patrimoine.

4 – Investir dans la recherche sur les liens entre le patrimoine matériel et immatériel : une approche holistique.

- Développer des programmes d'études pour encourager les recherches sur les interactions entre le patrimoine matériel et immatériel afin de mieux appréhender la singularité du patrimoine africain.
- Cette approche permettra de mieux comprendre les valeurs culturelles de l'Afrique.

5 – Actualiser le droit patrimonial africain : un outil pour une gestion durable.

- Poursuivre le développement du droit patrimonial en Afrique en réalisant un état des lieux actualisé des pratiques dans la continuité de l'inventaire « Droit et Patrimoine » de l'Université Senghor réalisé il y a 25 ans.

Ces cinq axes s'inscrivent dans une démarche de coopération Sud-Sud et Nord-Sud à placer le patrimoine africain au cœur des enjeux du XXI^e siècle en tant que vecteur du développement du dialogue interculturel et de construction d'un avenir partagé.